

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE REUNIRA EN SEANCE ORDINAIRE LE :

LUNDI 23 JANVIER 2012 A 20 HEURES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

- 1. Décision modificative n°5 Budget Ville ;
- 2. Décision modificative n°5 Budget RPA;
- 3. Décision modificative n°3 Budget Location de Salles n°5;
- 4. Engagement financier préalable au vote du Budget Primitif 2012 Autorisation de dépenses d'investissement Budgets : Ville Assainissement RPA Location de salles ;
- 5. Rejet des offres considérées comme anormalement basses dans les marchés publics ;
- 6. Réforme et vente de véhicules.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 17 JANVIER 2012

LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.